Téléphone: 0800 90 30 22
Email: pigpost@newpig.com

FICHE TECHNIQUE

Code article	:	GRP36202
Nom de l'article	:	Tapis de sol absorbant et adhésif PIG® Grippy® - En rouleau
Liquides absorbés	:	Eau; Graisse; Huiles
Contenu / Colis	:	10 tapis/rouleau
Couleur	:	Noir ou Gris
Dimensions	:	91 cm x 15,2 m (Prédécoupé - 10 tapis/rouleau)
Composition du produit	:	Absorbant - Polypropylène ; Support adhésif - Matériel adhésif exclusif
Capacité d'Absorption	:	15 l
Poids	:	5,7 Kg

Description

- Le tapis de sol à support adhésif reste exactement là où vous le placez sans bouger, s'entasser ou se retourner ; il retient la saleté, le sel et l'humidité pour les empêcher de laisser des traces. L'adhésif exclusif colle au sol avec une prise très solide, mais il se détache facilement
- Le tapis Grippy adhérera à la plupart des surfaces commerciales courantes, y compris: le béton, les sols en vinyle, les carrelages céramiques, les dalles de pierres et le linoléum
- Résistance extrême au trafic intense - même aux chariots élévateurs - reste en place jusqu'à 3 à 6 mois, selon les conditions et les schémas de circulation; A un impact environnemental 91% plus faible que les tapis de locations. (rapport complet publié en anglais et disponible sur demande).
- Facile à utiliser : déroulez la protection en continu pour les entrées et les allées, sans qu'il n'y ait d'espace, d'ondulation ou de chevauchement qui causent des glissades et des trébuchements
- Facile à nettoyer : vous pouvez balayer, passer l'aspirateur, la serpillère, utiliser votre aspirateur d'atelier/à eau ou passer le laveur à plancher sur le tapis adhérent et il ne bougera pas
- Facile à personnaliser : vous permet de créer des tapis de sol de format personnalisé pour les zones de transition et les endroits humides problématiques

Avertissements et restrictions **:** Les Produits adhésifs de sol NEW PIG sont étudiés et conçus pour être utilisés sur la plupart des surfaces de sol pour les bâtiments à usage de locaux professionnels, industriels et commerciaux. Les produits NEW PIG en référence ne sont pas adaptés pour les maisons et résidences privées, les surfaces de sol en bois (planchers, tout produit de sol à base de bois et de matériaux composites majoritairement constitués de bois et de cellulose etc.) ainsi que les surfaces de sol constituées de matériaux poreux et/ou friables susceptibles de présenter un risque d'arrachement ou de détérioration à l'enlèvement lors du retrait des produits adhésifs NEW PIG.

Tous les produits NEW PIG en référence, destinés à recouvrir des sols à usage professionnels, industriels ou commerciaux tels que définis à la présente notice, peuvent laisser des traces de résidus du produit NEW PIG utilisé et/ou entrainer des décolorations sur les peintures et/ou supports de pose, endommager les carrelages par arrachement ou autrement et les sols constitués de matériaux poreux (plâtre, matériaux collés ou posés, tout support non constitué d'une masse compacte etc.), selon la nature des matériaux constituant le sol de pose des produits NEW PIG, de l'ancienneté des matériaux composants les sols de pose et de l'importance des surfaces de sol concernées.

Si vous avez des questionnements et des doutes sur les conditions et possibilités d'utilisation et d'enlèvement des produits adhésifs de sol NEW PIG pour vos besoins et votre usage propre, testez une zone de 15 cm^2 dans un endroit non visible et vérifier les conséquences de la pose et de l'enlèvement du produit sur votre sol avant toute utilisation sur l'ensemble de la surface à recouvrir.

Les tapis de sol PIG® Grippy® doivent être remplacés s'ils présentent des signes d'usure ou de détérioration et doivent toujours être changés tous les 3 à 6 mois, selon les conditions et la circulation.

PIG® Grippy® Absorbent Mats doit être remplacé lorsqu'il est saturé de produits absorbés ou lorsqu'il montre des signes d'usure ou laisse percevoir des altérations susceptibles d'en altérer l'usage, la nature et la qualité.

L'utilisateur des tapis de sol NEW PIG adhésifs assume le risque que ces derniers peuvent endommager ou modifier le revêtement de sol existant sur lequel seront posés les produits NEW PIG. En dehors des garanties prévues par la loi et les règlements de la législation française, NEW PIG ne fournit aucune garantie comme quoi l'usage des produits NEW PIG est conforme aux besoins et à l'usage qu'à prévu d'en faire l'utilisateur.

En dehors des garanties de droit résultant des dispositions de la législation française, NEW PIG n'aura aucune responsabilité et sera déchargé par l'utilisateur des produits NEW PIG en référence de tous dégâts et/ou altération, directs, indirects, fortuits ou consécutifs à l'état des sols des bâtiments du client ou sont posés les produits adhésifs NEW PIG. L'utilisateur est seul responsable et comptable de l'appréciation de la qualité des sols de ses locaux sur lesquels seront posés les tapis adhésif NEW PIG sans pouvoir, en cas de détérioration ou de pose inadaptée en imputer la faute à NEW PIG, ni imputer la responsabilité à NEW PIG pour un éventuel défaut d'information sur les conséquences de la pose des tapis de sol NEW PIG, en référence dans la présente notice sur ses sols.

Certifications et approbations : **DIN 51130:2014 – R13**

Le Tapis de sol absorbant et adhésif PIG® Grippy® est classé comme apportant une résistance à la glissance de niveau R13, selon la norme DIN51130, adapté pour une utilisation sur les sols d'ateliers et les espaces de travail dans lesquels résident un risque accru de glissade dues à la graisse, l'huile, les aliments, les déchets, la poussière, la farine, la peinture, etc…

BS7976-2:2002+A1:2103 - faible risqué de glissade

Testé selon la norme BS7976-2:2002+A1:2013, et démontre un faible risqué de glissade dans des conditions humides et sèches.

BS EN 13501-1:2007+A1:2009 - Bfl-s1

Classification feu Bfl-s1 selon la norme BS EN 13501-1

Certifié NFSI

Il a été démontré que les plaintes liées aux accidents de plain-pied sont réduites de près de 90 % lorsque les surfaces à adhérence élevée, telles que le tapis de sol Grippy PIG, sont utilisées dans le cadre d'un programme de sécurité des sols.